



Prof poignardée à Caen : quelles suites ?

Il y a un an, un élève du lycée Malherbe portait deux coups de couteau à sa prof de français. L'information judiciaire touche à sa fin.

Si la rentrée 2023 fut apaisée au lycée Malherbe de Caen, elle fut davantage troublée en 2022. Le 13 septembre, un élève de seconde était interpellé sans difficulté à la sortie de l'établissement, suspecté d'avoir porté deux coups de couteau à sa professeure de français, à la fin d'un cours.

Un an après, où en est l'information judiciaire, l'enquête approfondie menée sous la supervision d'un juge d'instruction ? Elle avait été ouverte pour tentative d'assassinat, le parquet considérant que l'adolescent de 15 ans aurait prémédité son geste en amenant un couteau en céramique.

Interrogé par *Ouest-France*, le procureur de Caen indique que l'instruction s'achemine vers sa fin. Détenu en maison d'arrêt dans un quartier dédié aux mineurs, avec un suivi psychiatrique, le garçon a été remis en liberté récemment, mais toujours sous suivi. Une détention provisoire reste en effet une mesure exceptionnelle.

Une première expertise conclut à l'abolition du discernement

« **La question qui se pose maintenant, c'est celle de l'abolition ou de l'altération du discernement** », souligne Joël Garrigue. Une première expertise a conclu à une abolition du discernement, ce qui équivaldrait à une irresponsabilité pénale. Une contre-expertise a été demandée, dont « **nous attendons le retour** ».

Si l'abolition est confirmée, le jeune homme ne pourra pas être classiquement jugé pour les faits. Il passerait devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Caen, qui prononcerait son irresponsabilité et prendrait d'éventuelles mesures de contrôle, notamment sur le plan médical.

Si l'abolition n'est pas retenue, ou seulement une altération du discernement, il y aurait « **un renvoi devant une juridiction, en l'occurrence un tribunal pour enfants statuant en matière criminelle** », explique le procureur. La juridiction tiendrait toutefois compte de l'altération éventuelle, dans le prononcé de la peine. Dans tous les cas, l'auteur présumé ne devrait pas être présenté aux juges avant 2024.

Laurent NEVEU avec Benoît LASCOUX.



Le 13 septembre 2022, un élève du lycée Malherbe de Caen portait deux coups de couteau à sa professeure de français. Archive Ouest-France